

LA PRESSE

IMPRIMERIE DE PUBLICATIONS
T. BERTHEAUME, PROPRIÉTAIRE
Nos 71 et 73, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

Abonnements
Édition quotidienne... \$2.00 par an
Édition hebdomadaire... \$1.00 par an
Édition mensuelle... \$0.50 par an
Frais de port en plus

LA PRESSE
MONTREAL, CANADA

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
7 DECEMBRE 1895

Lundi	51,413
Mardi	51,316
Mercredi	51,472
Jeudi	51,524
Vendredi	51,661
Samedi	68,565
Total	315,954

Circulation Moyenne par Jour

Semaine finissant le

7 DECEMBRE 1895

52,664

MONTREAL, 12 DECEMBRE 1895

LE GOUVERNEMENT ET LES

COLONS DU NORD

Depuis nombre d'années, les colons

des Cantons du Nord se plaignent de la

façon dont ils sont exploités par les

employés mêmes du gouvernement chargés

de surveiller la construction des chemins

de colonisation et de payer les

travaux.

Un de ces colons est venu à "La Presse"

demander l'appui du journal en fa-

veur des colons et nous priant de porter

les faits à la connaissance du public et

du gouvernement en vue de mettre fin

à l'exploitation coupable dont les colons

du Nord sont victimes.

Ce colon nous a dit :

« Que dans son district, deux cents

colons environ avaient été employés par

le gouvernement à la construction des

chemins depuis le mois d'août et qu'ils

n'avaient pas encore été payés de ce

qu'il leur était dû.

Que le conducteur des travaux don-

nait à ceux qui ne pouvaient attendre,

des bons, certifiant le montant dû à

chacun d'eux et que ces bons leur ser-

vaient à acheter des marchandises chez

les marchands des environs.

Qu'enfin, le conducteur des travaux,

employé du gouvernement, payait aux

colons qui avaient besoin d'argent, les

propres bons qu'il leur avait donnés en

retenant un acompte de 10 pour cent.

Les employés qui n'ont pas voulu ac-

cepter ou demander des bons ne sont

pas encore payés.

Ces accusations sont très graves, tel-

lement graves que nous avons cru de-

voir les porter à la connaissance du

gouvernement, nous réservant de lui

communiquer les détails qui lui seront

nécessaires pour faire faire une enquête

au cas où il se déciderait enfin à vou-

loir se renseigner.

Nous disons enfin, car ce n'est pas la

première fois que semblables plaintes

sont faites, et faites publiquement sans

que les gouvernements se soient jamais

occupés de les faire vérifier et de ré-

primer les abus, s'il y en a.

Il est inadmissible que le gouverne-

ment fasse travailler qui que ce soit,

et surtout des colons, sans les payer ré-

gulièrement.

Payer les colons en bons, c'est ré-

duire de 50 p. c. le salaire qu'ils ga-

gnent en profit des marchands ; c'est

entraver les progrès de la colonisation.

Permettre à un employé du gouverne-

ment d'occuper les bons qu'il donne

en paiement, c'est protéger une ex-

ploitation malséante des plus pauvres

et des plus méritants citoyens de la

province.

Il est inadmissible que le gouverne-

ment garde le silence sur cette ques-

tion, à moins que, connaissant les

ont dû le désirer. Certaines économies

ont été opérées, et des taxes nouvelles

ont été imposées ; mais les réductions

d'une part et le surcroît de l'autre, ont

pas suffi, et les déficits annuels ac-

croissent encore et toujours un déficit

s'ajoute au passif, déjà disproportionné

à nos moyens d'acquiescement.

Cependant, il est impérieusement

nécessaire de mettre fin, sans plus de

retard, à cet état de choses.

Nous devons indispensablement et im-

médiatement restreindre toutes nos

dépenses, ordinaires et extraordinaires,

au niveau de nos revenus annuels, à

peine de ruiner dans un avenir pro-

chain, le crédit, l'honneur et le prestige

de notre province.

Le travail de restauration entrepris

par le gouvernement a nécessairement

subit l'effet de ces influences et n'a pu

atteindre le degré de perfection requis.

L'opposition a été étendue consciencieuse-

ment la situation ; elle voit, à ne pas

s'y arrêter, tous les périls que cette

situation présente, et dans l'accomplis-

sement d'un devoir impérieux, que son

patriotisme lui impose, elle vient loya-

lement et sans arrière-pensée, offrir au

gouvernement de partager ses responsa-

bilités dans l'œuvre réparatrice.

Le gouvernement ne pourra que

profiter du succès complet de sa tâche

ainsi rendue possible par le concours de

tous ; l'opposition, de son côté, n'a rien

à y gagner, sauf la satisfaction du

devoir accompli ; et cette satisfaction

suffit à ses ambitions.

UNE TREVE EN FACE D'UN PE-

RIEL NATIONAL

C'est pourquoi la démarche que je

propose, et qui n'engage nullement l'a-

venir des partis dans cette Chambre,

qui n'implique aucune alliance, mais

une simple trêve en face d'un péril na-

tional qui ne peut s'écrire que par la

force de tous les dévouements réunis,

devra obtenir l'approbation unanime de

cette assemblée.

On a bien souligné dans quelques jour-

naux, l'objection qu'en tout ceci, l'op-

position se mêle de ce qui ne la regarde

pas, son rôle se limitant à l'observa-

tion et à la critique.

LES RESPONSABILITES DE

L'OPPOSITION

Ces journaux font erreur. L'opposition

a ses devoirs et ses responsabilités

qui, obligent, quand l'intérêt public

le commande, à prendre une initiative

proposant des réformes qu'elle croit

essentielle au bien de l'Etat, et en in-

voquant le concours du gouvernement

pour assurer le succès. De nom-

breux précédents parlementaires en

font preuve. Je ne pourrais en énu-

mer quelques-uns :

Le 11 février 1870, le célèbre Bur-

ke soumit aux Chambres des résolu-

tions tendant à inaugurer une politi-

que d'économie et de réforme et il lui

fallait persister à présenter cinq bills dis-

tincts à cet effet, qui donnèrent lieu

à la nomination d'une commission char-

gée d'étudier le sujet, à la suggestion

de lord North, alors premier ministre.

En 1872, sous l'administration Roc-

kingham, M. J. G. Macdonald, dans l'op-

position, proposa la nomination d'un

comité d'enquête sur l'état de la représen-

tation, et l'année suivante il soumit une

série de résolutions sur le même sujet.

En 1878, M. Gray proposa la forma-

tion d'un comité chargé d'enquêter

sur les réformes à opérer dans le système

parlementaire.

Le 21 mai 1870, M. Brand proposa de

nommer un comité pour le même objet.

Nous trouvons des motions du même

genre proposées, en 1880, par M.

Thompson, en 1880 par F. Burdett, et

à différentes reprises depuis 1820 à

1826, par lord J. Russell.

Dans le Parlement des Canadas-

Unis, M. Brown proposa, le 14 mars

1874, ces célèbres résolutions pour la

formation d'un comité de vingt mem-

bres chargés d'enquêter des défauts

de notre système parlementaire et d'in-

diquer les moyens de remédier aux

maux existants. Ces résolutions, après

de longs débats, furent adoptées le 19

mai suivant.

Ces exemples suffisent, je crois, à

établir que ma démarche, conforme

aux usages parlementaires, est celle

que, de tout temps, fut adoptée dans

des circonstances semblables à celles

où nous nous trouvons.

Maintenant, prétend-t-on que ma

proposition n'a pas actuellement sa

raison d'être ; que notre condition finan-

cière est tellement rétablie qu'il n'y a

plus rien à réformer ; de ne le croire pas,

regardez la situation financière de

notre province. Elle est telle que

l'Etat est à la merci de la dette pu-

blique et que la dette publique est

devenue une véritable épidémie.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

s'accroît de \$1,000,000 par an.

La dette publique est de \$15,000,000

et elle s'accroît de \$1,000,000 par

an. Elle est de \$15,000,000 et elle

ures et amortissement.....	888.85
lant.....	200.00
er au 1er mai 1906.....	166.65
	\$1,255.70

Pour autres informations, s'adresser à

CHS. DESMAITREAU, Comptable,
 1208 Rue Notre-Dame, Montréal.

